

# SECTION 10

## CHAPITRE 49

### PRODUITS DE L'EDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les négatifs et positifs photographiques sur supports transparents (Chapitre 37);
- b) les cartes, plans et globes, en relief, même imprimés (n° 90.23);
- c) les cartes à jouer et autres articles du Chapitre 95;
- d) les gravures, estampes et lithographies originales (n° 97.02), les timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues du n° 97.04, ainsi que les objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge et autres articles du Chapitre 97.

2.- Au sens du Chapitre 49, le terme imprimé signifie également reproduit au moyen d'un duplicateur, obtenu par un procédé commandé par une machine automatique de traitement de l'information, par gaufrage, photographie, photocopie, thermocopie ou dactylographie.

3.- Les journaux et publications périodiques cartonnés ou reliés ainsi que les collections de journaux ou de publications périodiques présentées sous une même couverture relèvent du n° 49.01, qu'ils contiennent ou non de la publicité.

4.- Entrent également dans le n° 49.01 :

- a) les recueils de gravures, de reproductions d'œuvres d'art, de dessins, etc., constituant des ouvrages complets, paginés et susceptibles de former un livre, lorsque les gravures sont accompagnées d'un texte se rapportant à ces œuvres ou à leur auteur;
- b) les planches illustrées présentées en même temps qu'un livre et comme complément de celui-ci;
- c) les livres présentés en fascicules ou en feuilles distinctes de tout format, constituant une œuvre complète ou une partie d'une œuvre et destinés à être brochés, cartonnés ou reliés.

Toutefois, les gravures et illustrations ne comportant pas de texte et présentées en feuilles distinctes de tout format relèvent du n° 49.11.

5.- Sous réserve de la Note 3 du présent Chapitre, le n° 49.01 ne couvre pas les publications qui sont consacrées essentiellement à la publicité (brochures, prospectus, catalogues commerciaux, annuaires publiés par des associations commerciales, propagande touristique, par exemple). Ces publications relèvent du n° 49.11.

6.- Au sens du n° 49.03, on considère comme albums ou livres d'images pour enfants les albums ou livres pour enfants dont l'illustration constitue l'attrait principal et dont le texte n'a qu'un intérêt secondaire.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>49.01</b>	<b>LIVRES, BROCHURES ET IMPRIMES SIMILAIRES, MEME SUR FEUILLETS ISOLES</b>											
4901.1000.00	- En feuillets isolés, même pliés	QA	0									
4901.9100.00	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	QA	0									
4901.9910.00	--- Livres, brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques	QA	0									
4901.9990.00	--- Autres	QA	0									
<b>49.02</b>	<b>JOURNAUX ET PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES, MEME ILLUSTRES OU CONTENANT</b>											
4902.1000.00	- Paraissant au moins quatre fois par semaine	QA	0									
4902.9000.00	- Autres	QA	0									
<b>49.03</b>	<b>ALBUMS OU LIVRES D IMAGES ET ALBUMS A DESSINER OU A COLORIER, POUR ENFANTS</b>											
4903.0000.00	.	QA	0									

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>49.04</b> 4904.0000.00	<b>MUSIQUE MANUSCRITE OU IMPRIMEE, ILLUSTRÉE OU NON, MEME RELIÉE</b> .	QA	0									
<b>49.05</b> 4905.1000.00 4905.9100.00 4905.9900.00	<b>OUVRAGES CARTOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES CARTES MURALES, LES</b> - Globes -- Sous forme de livres ou de brochures -- Autres	QA QA QA	0 0 0									
<b>49.06</b> 4906.0000.00	<b>PLANS ET DESSINS D ARCHITECTES, D INGENIEURS ET AUTRES PLANS ET DESSINS</b> -dessus.	QA	0									
<b>49.07</b> 4907.0000.00	<b>TIMBRES-POSTE, TIMBRES FISCAUX ET ANALOGUES, NON OBLITERES, AYANT COURS OU</b> -poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires.	QA	0									
<b>49.08</b> 4908.1000.00 4908.9000.00	<b>DECALCOMANIES DE TOUS GENRES</b> - Décalcomanies vitrifiables - Autres	QA QA	10 10		18 18							
<b>49.09</b> 4909.0000.00	<b>CARTES POSTALES IMPRIMEES OU ILLUSTRÉES; CARTES IMPRIMEES COMPORTANT DES</b> .	QA	20		18							
<b>49.10</b> 4910.0000.00	<b>CALENDRIERS DE TOUS GENRES, IMPRIMES, Y COMPRIS LES BLOCS DE CALENDRIERS A</b> .	QA	20		18							
<b>49.11</b> 4911.1000.00 4911.9100.00 4911.9910.00 4911.9991.00 4911.9999.00	<b>AUTRES IMPRIMES, Y COMPRIS LES IMAGES, LES GRAVURES ET LES PHOTOGRAPHIES</b> - Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires -- Images, gravures et photographies --- Imprimés à caractère administratif ---- Cartes de recharge téléphoniques ---- Autres	QA QA QA QA QA	20 20 20 20 20		18 18 18 18 18							

#### Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.